



Infirmiere psychotherapeute

Par **yesyes**, le **08/12/2008** à **23:25**

BONJOUR, je suis infirmière et j'ai une formation en hypnose, j'aimerais ouvrir mon cabinet pour être psychotherapeute. Ma question est la suivante : est ce légal de mettre sur ma plaque : infirmière psychotherapeute- hypnotherapeute ? sachant que je ne serais pas infirmière libérale et ne ferais pas de soin technique. Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **08/12/2008** à **23:29**

Etes-vous infirmière DE ? Vous êtes-vous renseignée sur la profession de psychothérapeute ? Ne sont-ce pas des médecins spécialisés ? Renseignez-vous auprès de l'ordre des médecins avant de faire quoi que ce soit.

Par **yesyes**, le **09/12/2008** à **10:10**

oui je suis infirmière D.E.Apparemment n'importe qui peut se dire psychotherapeute mais mon souci étant de savoir si je peux utiliser mon statu d'infirmière..Merci pour votre réponse

Par **sophie**, le **17/03/2010** à **14:49**

Bonjour, je suis dans le même cas que vous, j'aurai aimé savoir comment votre projet avait évolué ? Merci

Par **ide78**, le **01/12/2010** à **10:32**

Bonjour,

Je viens de lire vos posts et je venais aux nouvelles... est ce que vous avez trouvez la réponse à votre question?

bon courage

Par **mimi493**, le **01/12/2010** à **19:00**

Depuis la loi a changé (application au 1er juillet 2010)

Le terme de psychothérapeute est réservé à ceux inscrits au registre national des psychothérapeutes. Il faut avoir une formation en psychopathologie + stage clinique, et être soit médecin, soit titulaire d'un master en psychologie.

Une infirmière qui voudrait être psychothérapeute devrait reprendre ses études pour avoir son master de psycho puis suivre la formation et faire le stage clinique.